



# Rendez-vous techniloire

## Le matériel végétal

15 novembre 2013  
Juigné sur Loire

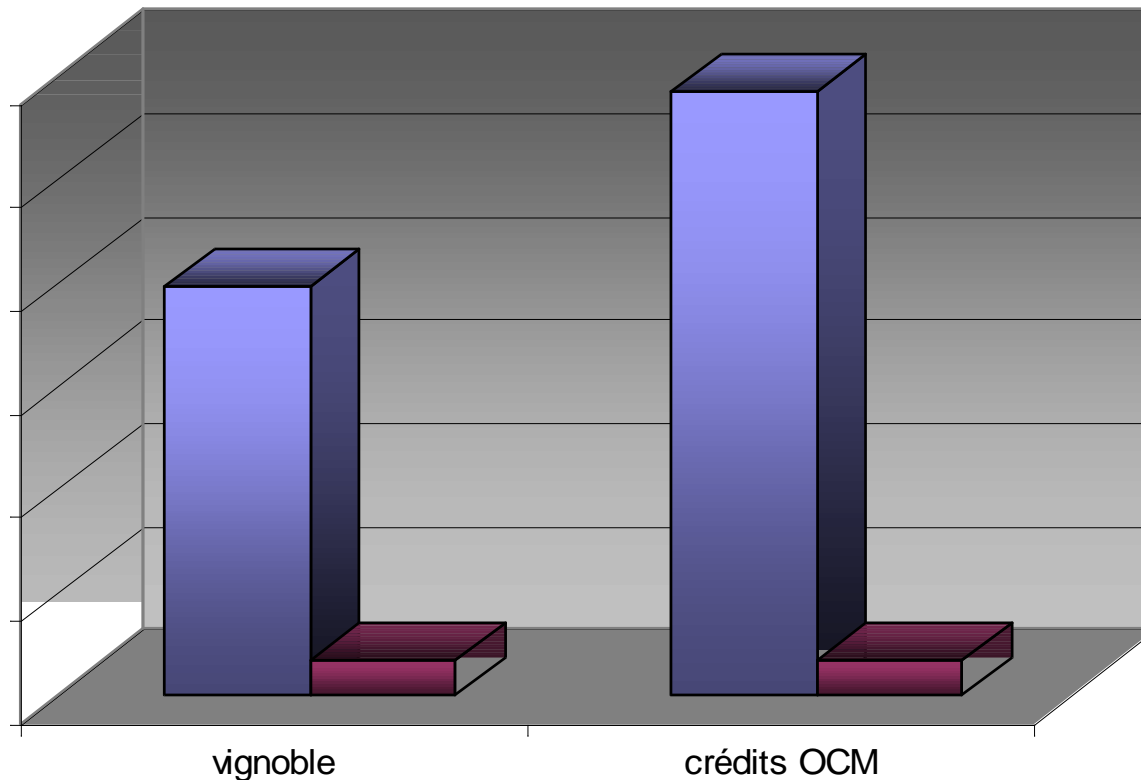


# Zoom sur les aides pour maintenir un outil de production qualitatif et compétitif

# L'OCM vitivinicole

- Une OCM spécifique intégrée à l'OCM unique (R/CE 1234/2007)
- Un programme national de mesures :
  - Prestations viniques
  - Promotion pays tiers
  - Investissements
  - Restructuration du vignoble

# L'OCM vitivinicole 2007-2013



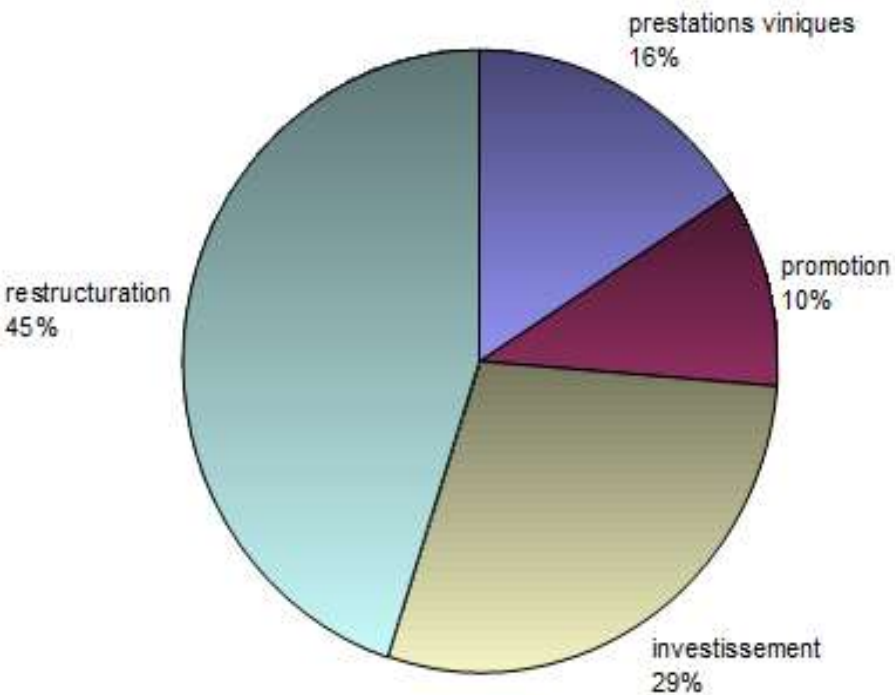
Au niveau national :  
1.17 Md €  
792 000 ha  
Soit 1 480 €/ha

Val de Loire-Centre  
65 M€  
64 500 ha  
Soit 1 000 €/ha

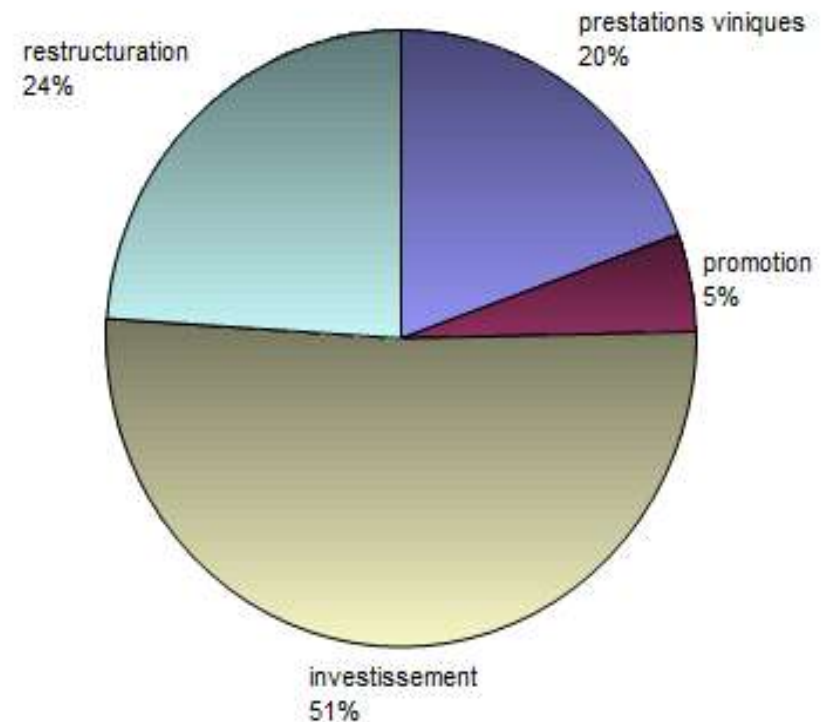
■ national  
■ Val de Loire – Centre

# L'OCM vitivinicole 2007-2013

National

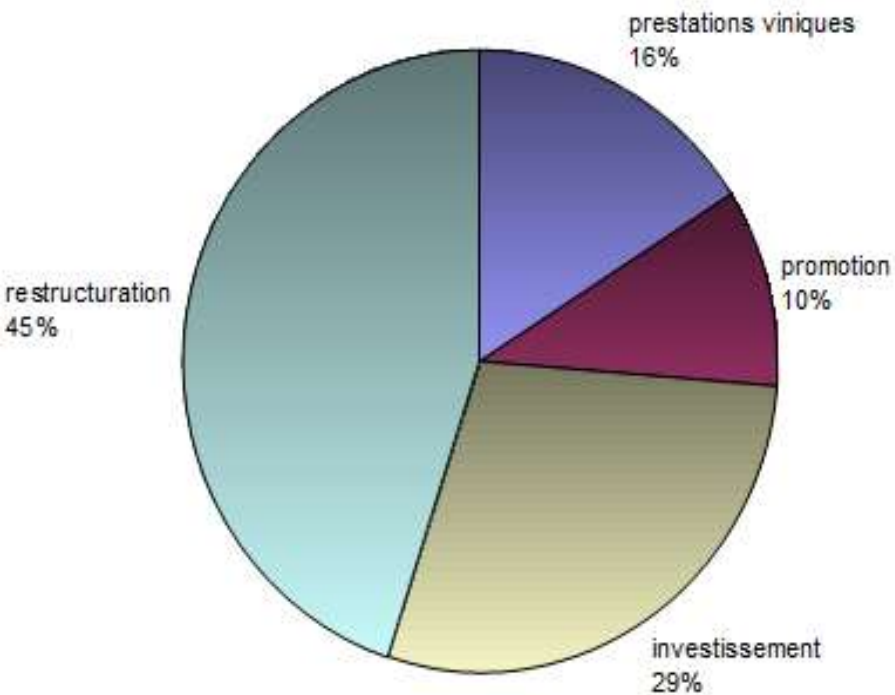


Val de Loire - Centre

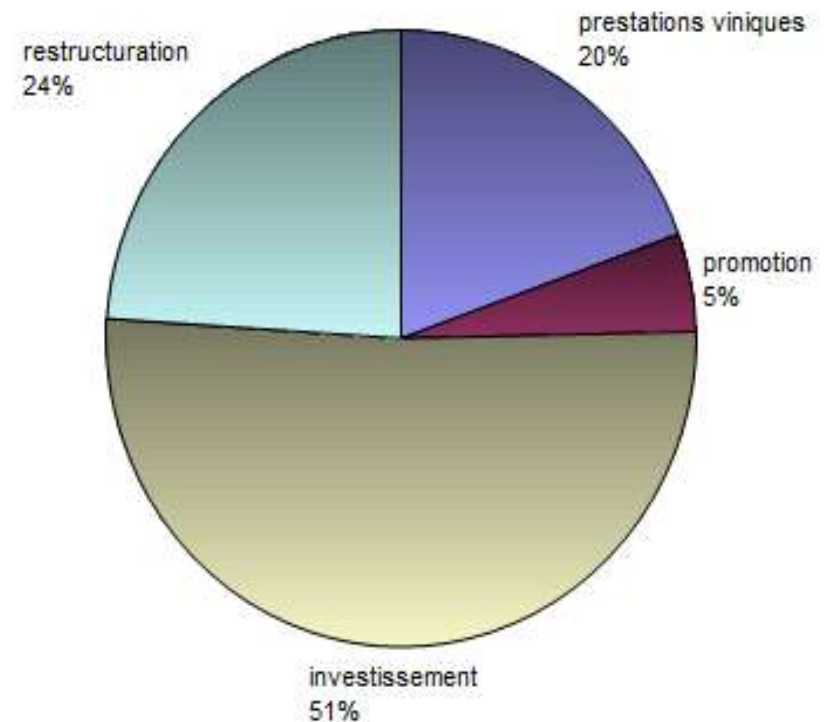


# L'OCM vitivinicole 2007-2013

## National



## Val de Loire - Centre



# L'aide à la restructuration du vignoble

- Améliorer l'encépagement afin d'optimiser la compétitivité de la filière viticole
- Objectifs :
  - Améliorer les conditions de production (qualité ou coûts)
  - Adéquation avec le marché, notamment export

# L'aide à la restructuration du vignoble

## Mesures éligibles

- Reconversion variétale :
  - Changement de cépage par replantation ou surgreffage
- Relocalisation du vignoble :
  - Changement de parcelle, basé sur un zonage officiel (ex : arrachage hors zone d'AO et replantation dans la zone)
- Changement de mode de conduite :
  - Changement de densité
  - palissage
  - irrigation

**Nb : l'évolution se juge entre les caractéristiques de vigne arrachée et celles de la vigne plantée (droits de plantation)**



# L'aide à la restructuration du vignoble

## Procédures de mise en place

- Les organismes de défense et de gestion peuvent déposer une demande de cahier des charges de restructuration chaque année auprès de FranceAgriMer
- Les demandes font l'objet d'un avis du conseil de bassin viticole
- Le cahier des charges régional est ensuite examiné par le conseil spécialisé vins de FranceAgriMer
- La mesure fait l'objet d'un arrêté ministériel (pluriannuel) et de décisions annuelles du directeur général de FranceAgriMer

# L'aide à la restructuration du vignoble

## Restructuration individuelle ou collective

- Restructuration individuelle
  - Répond aux besoins des exploitations dans le respect d'un cahier des charges établi par l'ODG
- Restructuration collective
  - Les exploitations mènent conjointement leur restructuration, dans un but commun d'amélioration de la compétitivité de la filière.
  - Un objectif minimum de 100 ha par plan collectif doit être atteint
  - Les taux d'intervention sont majorés

# L'aide à la restructuration du vignoble

## Montant de l'aide à la plantation (€)

Action	Restructuration individuelle	Restructuration individuelle JA	Plan collectif de restructuration
Plantation	4 800	4 800	4 800
Arrachage	300	300	300
Palissage	1 900	2 400	1 900
Dispositif d'irrigation fixe	800	800	800
Indemnité de perte de recette	1 000	1 500	4 500
Montant maximum	8 800	9 800	12 300

Seule la surface réellement plantée (tournières et manquants déduits) est prise en compte

# L'aide à la restructuration du vignoble

## Montant de l'aide au surgreffage (€)

Action	Restructuration individuelle
sur-greffage	4 800
Indemnité de perte de recette	300
Palissage	1 900
Dispositif d'irrigation fixe	800
Montant maximum	8 800

# L'aide à la restructuration en Val de Loire Centre

- Difficultés d'application sur les vignobles mono-cépage
  - Pays nantais, Indre-et-Loire
- Vignobles du Centre Loire non éligibles (valorisation trop importante)
- Maine et Loire et Loir-et-Cher principaux bénéficiaires
  - Cabernets, Chenin et Grolleau en Maine-et-Loire
  - Sauvignon en Touraine



## Liens et contacts utiles

Cahiers des charges de restructuration disponibles en ligne :  
[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

Délégation territoriale FranceAgriMer d'Angers (pour tout le Val de Loire)  
Mme PLANCHAIS 02 41 24 16 74

Comité de gestion du PCL en Val de Loire-Centre  
Mme PAYRAUDEAU 06 50 69 10 50